Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260330-2026_03_17-DE

Délibération n°2026-03-17

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
26/03/2026
Date d'affichage :
26/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 30 mars à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absente excusée : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET)

Secrétaire de séance : Joël LE BORGNE

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SDE 22 (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR)

Le conseil municipal doit désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et 1 abstention (Régis LOSSOUARN ne participant pas au vote) :

- de désigner Joël LE BORGNE, Adjoint au Maire, comme délégué titulaire et Gaël LE NOANE, Maire, comme délégué suppléant au sein du SDE 22
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Joël LE BORGNE